



AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT (2017)-A-52

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance du 11 septembre 2017, le conseil d'agglomération a adopté le règlement suivant :

Règlement (2017)-A-52 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Service du greffe, 1145, rue de Saint-Jovite, pendant les heures de bureau.

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint